

# AIDANT DE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP QUELS SONT MES DROITS ?



INSCRIPTION  
GRATUITE



MERCREDI  
**3 décembre**  
**13h-14h**



[www.associationjetaide.org](http://www.associationjetaide.org)  
avec le soutien du Département du Val de Marne



**Romain Dubos**  
Juriste Droit Pluriel



**Val de  
Marne**  
Le Département

# Au programme

Présentation du Collectif Je t'aide

Intervention de Romain Dubost, Juriste, Droit Pluriel

Intervention d'Estelle Marchand, chargée de projets soutien aux proches aidants, Département 94

Questions / Réponses



# — Le fonctionnement

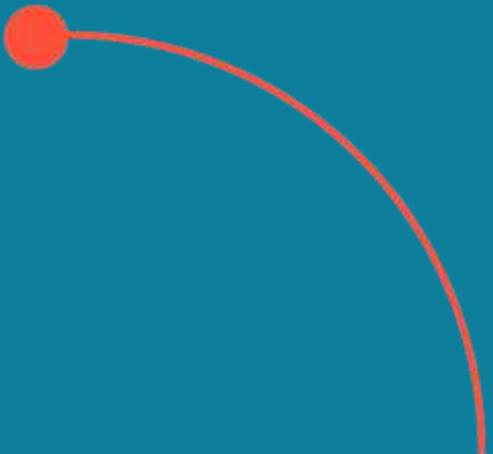
1h ensemble

maintenant et ensuite disponible en replay

Des questions ?

Posez les nous en commentaires / dans  
l'onglet question dédié





# le Collectif Je t'Aide

# Définition des aidant-es

**Les aidant-es** sont toutes les personnes aux liens étroits et stables, **résidant ou non sous le même toit** que le·la ou les proches aidé·es, qui lui viennent en aide, de manière régulière et fréquente, **à titre non professionnel**, pour accomplir tout ou partie des **actes ou des activités de la vie quotidienne**.

# Chiffres clés sur les aidant-es

**11 M**

d'aidant-es

**60%**

de femmes

**70%**

en activité professionnelle

# Nos missions



Défendre et améliorer les droits des aidant·es

Plaidoyers, études, présence dans les instances publiques



Rendre visibles les aidant·es

Campagnes de communication, présence dans les médias



Transformer la société

Organisation de la mobilisation autour de la Journée Nationale des Aidant·es, outils de sensibilisation

# Les membres du Collectif Je t'Aide

15 structures membres et 30 membres physiques en 2025



TOUT UN COLLECTIF  
POUR LES AIDANT.E.S



# — Défendre et améliorer les droits des aidant-es



2018

Santé



2019

Précarité



2020

Répit



2021

L'isolement  
social des  
aidant.es



2022

Pas sans les  
11 millions  
d'aidant.es



2023

L'articulation  
des temps  
de vie



2024

15 ans de  
mobilisation JNA :  
L'aidance face à un  
plafond de verre ?

Dates clés de la JNA

# — Rendre visibles les aidant-es



Chaque année, **une campagne d'affichage et de sensibilisation** à destination du grand public pour pallier ce manque de visibilité des aidant-es et de reconnaissance de leur rôle



6 OCT. JOURNÉE NATIONALE AIDANT-ES

**JE T'aide**  
TOUT UN COLLECTIF POUR LES AIDANT-ES

Depuis cinq ans, Robin aide son frère en situation de handicap.

Un jour Mélissa aidera son mari, touché par un cancer.

Isidre aide sa mère atteinte de la maladie de Parkinson.

**11 MILLIONS D'AIDANT-ES EN FRANCE. C'EST 1 PERSONNE SUR 6.**

**ET VOUS, ÊTES-VOUS AIDANT-E ?**

FAITES LE TEST sur [associationjetaide.org](http://associationjetaide.org)

AIDANT LA MONDIALE **teva**

6 OCT. JOURNÉE NATIONALE AIDANT-ES

**JE T'aide**  
TOUT UN COLLECTIF POUR LES AIDANT-ES

Un jour, Lola aidera sa mère atteinte d'Alzheimer.

Sarah aide sa fille Lola, atteinte d'une maladie rare.

**11 MILLIONS D'AIDANT-ES EN FRANCE. C'EST 1 PERSONNE SUR 6.**

**ET VOUS, ÊTES-VOUS AIDANT-E ?**

FAITES LE TEST sur [associationjetaide.org](http://associationjetaide.org)

AIDANT LA MONDIALE **teva**

6 OCT. JOURNÉE NATIONALE AIDANT-ES

**JE T'aide**  
TOUT UN COLLECTIF POUR LES AIDANT-ES

Karlène a aidé sa mère vivant en EHPAD.

Michel aide son épouse atteinte d'une sclérose en plaques.

**11 MILLIONS D'AIDANT-ES EN FRANCE. C'EST 1 PERSONNE SUR 6.**

**ET VOUS, ÊTES-VOUS AIDANT-E ?**

FAITES LE TEST sur [associationjetaide.org](http://associationjetaide.org)

AIDANT LA MONDIALE **teva**

RENDRE VISIBLE EN 2024





A l'occasion de la JNA 2025, **nous avons mené une campagne d'affichage et de sensibilisation sur les réseaux sociaux**, à destination du grand public en faisant participer les Aidants.

#nous sommes aidants



**6 oct.**  **JOURNÉE NATIONALE des aidant.es**

# QUELLES SOLUTIONS POUR LES AIDANTS ?

 **LES RÉPONSES MANQUENT, CONTINUONS À LES CONSTRUIRE ENSEMBLE.**

**WWW.ASSOCIATIONJETAIDE.ORG**

RENDRE VISIBLE EN 2025

Informations et carte des événements sur [associationjetaide.org](http://associationjetaide.org)  
Contenu généré avec une assistance partielle de MidJourney



**DROIT**

**PLURIEL**

- Aidants en situation de handicap, quels sont mes droits?

# Aidants en situation de handicap : quels sont mes droits ?

## Qui sommes-nous ?

**Droit Pluriel** est une association reconnue d'intérêt général qui œuvre pour une justice accessible à tous.

Nos objectifs :

- Instaurer une **accessibilité** universelle
- Faire comprendre que le handicap décrit une **situation** et non une population
- Changer le **regard** dévalorisant de la société sur le handicap.

**DROIT**

**PLURIEL**

Romain Dubos

## Quoi ?

Congé pour un parent accompagnant un enfant à charge dont l'état de santé nécessite une présence soutenue et des soins contraignants

## Conditions (parent)

- ° Avoir l'enfant à charge
- ° Être salarié ou agent du secteur public
- ° Non salarié et avoir réduit/cessé son activité professionnelle
- ° Être demandeur d'emploi indemnisé

**DROIT**

**PLURIEL**

## Démarches

- ° Demande de congé auprès de son employeur au moins 15 jours avant la date de début du congé (main propre ou LR)
- ° Informer l'employeur 48h avant la prise d'un congé

## Conditions (enfant)

- ° Moins de 20 ans
- ° Pas de salaire brut supérieur à 1008€
- ° Pas d'allocation logement ou prestation familiale

**Congé de présence parentale  
AJPP**

## Quoi ?

Permet à un proche d'accompagner une personne **en fin de vie**.

Durée : **3 mois**, renouvelable une fois dans la limite d'un an sur l'ensemble de la carrière. Peut être pris en continu, fractionnée ou à temps partiel.

## Conditions (aidant)

- ° Être membre de la famille et personne vivant au même domicile
- ° Être salarié ou agent du secteur public

**DROIT**

**PLURIEL**

## Démarches

Informez votre employeur au moins 15 jours avant le début du congé par lettre recommandée et donnez sa date prévisible de retour.

## Conditions (aidé)

Être atteint d'une maladie mettant en jeu son pronostic vital ou se trouver en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable.

**Congé de solidarité  
familiale  
AJAP**

### Quoi ?

- ° Congé pour les aidants accompagnant un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap.
- ° Durée : **3 mois** sur 1 an, renouvelable

### Conditions (aidant)

- ° Résider en **France**
- ° Être salarié ou agent du secteur public
- ° Être un membre de la famille de la personne aidée, son partenaire, un membre de la famille de son partenaire

**DROIT**

**PLURIEL**

### Démarches

Informez l'employeur au mois **1 mois** avant le début du congé (avec les dates prévisionnelles du congé et la volonté de le fractionner)

### Conditions (aidé)

La personne aidée a besoin de l'aide régulière d'un proche

**Congé de proche aidant  
AJPA**



**Val de  
Marne**  
Le Département

# Chiffres-clés des proches aidants :

Sur le territoire du Val-de-Marne, les proches aidants représentent **236 000 personnes** (soit **17%** de la population) <sup>(1)</sup> :

**7 aidants sur 10** accompagnent tous les jours ou presque leur proche fragile ;

**2/3** sont en activité professionnelle et **1/3** sont retraités ;

**42%** cohabitent avec leur proche aidé et **19%** vivent dans la même commune ;

**42%** des aidants ne connaissent pas les solutions de répit ;

En 2030 :

➤ 1 actif sur 4 sera un proche aidant (Aujourd'hui, 1 actif sur 5 est aidant) ;

# Les espaces d'information et de conseil (1/5)

## Les Espaces autonomie

Sur le territoire du Val-de-Marne, il existe 7 Espaces autonomie.

Ils proposent un accueil de proximité pour toutes les questions liées à la perte d'autonomie (aux personnes âgées de 60 ans et plus, des personnes adultes en situation de handicap, aux **proches aidants** et aux professionnels du secteur).

### Leurs missions :

- Informer, orienter et évaluer la situation ;
- Aider à la constitution des dossiers ;
- Assurer un conseil technique auprès des partenaires professionnels ;
- Organiser des actions collectives (groupes de parole, ...) ;
- Accompagner temporairement les bénéficiaires isolés dans leurs démarches.

**Les Espaces autonomie sont joignables par mail ou par téléphone.**



# Les espaces d'information et de conseil (2/5)

## La Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH)



- C'est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les enfants, les parents, et les adultes en situation de handicap ainsi que leurs proches aidants ;
- Les équipes de la MDPH informent sur les droits et les aides possibles au regard de la situation médico-sociale. Elles peuvent être sollicitées dès l'annonce du handicap et tout au long du parcours en prenant en compte les besoins ;
- La MDPH évalue les demandes relatives aux prestations et orientations pour lesquelles elle est compétente.

### L'accueil à la MDPH

📍 Accueil physique au  
7-9 voie Félix Eboué  
à Créteil (quartier Échat)

☎ Accueil téléphonique  
au  
01 43 99 79 00

✉ Contact par mail à :  
[mdph94@valdemarne.fr](mailto:mdph94@valdemarne.fr)

Horaires d'ouverture de l'accueil physique :

- **Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30** (fermeture les mardis après-midi)

Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique :

- **Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h** (fermeture les mardis après-midi)

# Les espaces d'information et de conseil (3/5)

## Le guide des aidants

L'association **Centr'Aider** a développé, en partenariat avec le Département du Val-de-Mame, un guide des aidants en version papier.

→ Dans ce guide, les aidants peuvent retrouver **+ de 300 adresses** sur :

- Les lieux d'information du territoire ;
- Les espaces d'échanges et de soutien ;
- Les formations pour les proches aidants ;
- Les lieux de répit selon la pathologie du proche aidé ;
- Des informations sur les droits des proches aidants.

Le guide est disponible en format papier ou en PDF : <https://www.centraider.fr/wp-content/uploads/2024/03/guide-aidants-94-012025.pdf>

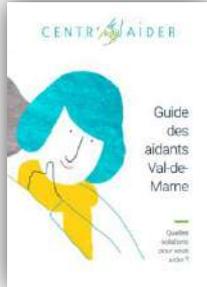
## Les événements départementaux :

Le Département du Val-de-Mame organise **de nombreux événements** pour informer, accompagner et conseiller les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants.

- Le forum MDPH organisé chaque année ;
- Lumière sur l'Autisme chaque année ;
- Le salon des aidants, organisé tous les 2 ans ;

Ces événements ont pour objectif :

- Informer et sensibiliser sur les droits, dispositifs et ressources disponibles ;
- Créer du lien entre les usagers, professionnels et associations locales ;
- Mettre en avant des solutions concrètes pour faciliter le quotidien ;



# Les espaces d'information et de conseil (4/5)

## Des pages web d'information :

Sur le site du Val-de-Marne, une **dizaine de pages** sont à destination des proches aidants.

Elles informent les aidants des principales solutions du territoire (comme les Espaces Autonomie, la MDPH, les associations locales).

Elles donnent également des conseils pour améliorer le quotidien des proches aidants.

Les thèmes abordés sont :

- Aidant, qu'est-ce que c'est ?
- Accompagner son proche en fin de vie ;
- Protéger son proche sur le plan juridique ;
- Concilier sa vie professionnelle et son rôle d'aidant (congés, temps partiel, allocation) ;
- Trouver du soutien en tant qu'aidant ;
- Formations et conseils aux aidants ;

<https://www.valdemarne.fr/le-conseil-departemental/solidarites/accompagner-les-aidants>

## La newsletter Autonomie :

Le Département réalise le **newsletter Autonomie** qui traite des sujets liés à l'autonomie. Parmi les sujets, un encart est réservé à diffuser de l'information pour les proches aidants (événements à venir, chiffres-clés à retenir, etc.)

Cette newsletter est diffusée une fois par mois auprès de **25 000 abonnés** (professionnels, particuliers, etc.).

Pour en savoir plus :

<https://www.valdemarne.fr/newsletters/autonomie>



# Les espaces d'information et de conseil (5/5)

## Des webinaires d'information « Un temps pour les aidants » :



Le Département du Val-de-Marne organise des temps d'information, sous forme de webinaires, pour les proches aidants, les professionnels du territoire.

Ces webinaires, appelés « Un temps pour les aidants », ont pour objectifs :

- Donner **des informations actualisées** sur le rôle de proche aidant et les solutions disponibles pour les soutenir ;
- Faire connaître les **actions déployées** par le Département pour les aidants ;
- Permettre un **temps d'échanges** avec les **aidants et les professionnels et les élus du territoire** ;

Deux webinaires organisés chaque année.

**Le 1<sup>er</sup> webinar « Un temps pour les aidants » s'est déroulé le 25 mars 2025.** Pour le visionner : <https://vimeo.com/1069648283>

**Le 2<sup>e</sup> webinar s'est déroulé le 20 novembre 2025.**

# Les solutions de maintien à domicile



## La téléassistance Val'écoute :

- Val'Écoute est la téléassistance proposée par le Département. Ce service permet aux personnes âgées ou en situation de handicap de pouvoir continuer à rester à leur domicile de façon sécurisée (déclenchement de l'alarme en cas de chutes, d'urgence, etc.). **La téléassistance permet de contacter un interlocuteur 24h/24h et 7j/7 ;**
- Le coût mensuel de l'abonnement **est inférieur à 10€** (avec d'éventuelles prises en charge).

## Les professionnels du domicile (SAD, SSIAD, SPASAD, etc.) :

- Des professionnels tels que l'aide à domicile ou l'aide ménagère permettent de déléguer certaines tâches quotidiennes (ménage, courses, préparation des repas, etc.) ;
- Plus de 100 services autonomie à domicile sont autorisés sur le territoire du Val-de-Marne.

## L'adaptation du logement et solutions de mobilité :

- Des solutions pour aménager son logement existent comme les aides techniques, des solutions de déplacement adaptées comme PAM Francilien, ...

# Les solutions de soutien (1/2)

## Le soutien moral de Val'Écoute :

- Val Ecoute propose **un accompagnement moral par téléphone pour les abonnés de la télésoutenance de Vitaris et leurs proches aidants.**
- Grâce à cet accompagnement, l'abonné ou l'aidant peut échanger facilement avec un(e) psychologue qui prendra le temps d'écouter, de conseiller et de soutenir la personne dans le besoin.
- Cet accompagnement est gratuit.



## Le soutien psychologique individuel pour les aidants :

- Les Espaces Autonomie proposent du **soutien psychologique individuel, gratuitement**, pour les proches aidants de personnes fragiles.
- Les entretiens sont effectués par des psychologues (en distanciel ou présentiel).

## Le soutien moral collectif (les groupes de parole) :

- Les Espaces Autonomie **organisent des groupes de parole** pour les proches aidants de personnes fragiles. Ils sont animés par des psychologues et durent, en moyenne, 1h à 1h30.
- Si certains n'en organisent pas, ils sont des lieux d'information pour orienter vers les communes de proximité qui proposent ces activités.

# Les solutions de soutien (2/2)

## Les actions soutenues par la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Val-de-Marne :



La Commission des financeurs est une instance animée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au niveau national.

La Commission des financeurs du Val-de-Marne réunit, chaque année, tous les acteurs du territoire impliqués dans la prévention de la perte d'autonomie.

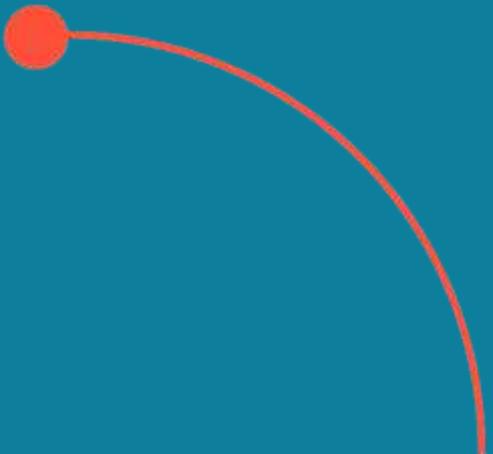
Les actions mises en œuvre par la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie s'adressent aux :

- les personnes âgées de 60 ans et plus, éligibles ou non à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui vivent à domicile ou en établissement ;
- les proches aidants des personnes âgées de 60 ans et plus ;
- les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ayant fait le choix d'un habitat inclusif.

En 2024, la CFPPA a soutenu **152** projets dont **16** à destination des proches aidants de personnes âgées.

Pour connaître toutes les actions de prévention de la perte d'autonomie soutenues en 2024 par la CFPPA : <https://www.valdemarne.fr/vivre-en-val-de-mame/actualites/soutien-aux-seniors-et-a-leurs-proches-aidants-152-projets-pour-lautonomie>

Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2023-2026 obtenu par le Département du Val-de-Marne, 3 structures ont pu être soutenues pour réaliser des actions à destination des aidants de personnes en situation de handicap.



# Moment d'échanges

# — Les ressources utiles



[www.associationjetaide.org](http://www.associationjetaide.org)



[www.droitpluriel.fr/](http://www.droitpluriel.fr/)  
[contact@droitpluriel.fr](mailto:contact@droitpluriel.fr)  
01 84 80 46 14



<https://www.valdemarne.fr/le-conseil-departemental/solidarites/accompagner-les-aidants>



# — Le prochain rendez-vous

- 22 janvier de 13h à 14h : visioconférence en direct :  
J'aide un.e proche atteint.e d'un handicap psychique :  
quelles solutions existent ?

avec



[www.associationjetaide.org](http://www.associationjetaide.org)





**COLLECTIF JE T'AIDE**

